

Contestation avis de contravention

Par Karim ben allel, le 01/12/2017 à 16:24

Bonjour,

J'ai reçu un avis de contravention pour stationnement très gênant d'un véhicule sur une chaussée ou voie réservée à la circulation des véhicules de transport public de voyageurs ou des taxis. La date et l'heure sont indiquées et le lieu mentionne uniquement :

LIEU: AVENUE CARNOT

MASSY-91

Est il possible de contester cette infraction suite au manquement d'un numéro ou vis - vis ?

Merci,

Cordialement.

Par LESEMAPHORE, le 01/12/2017 à 17:14

Bonjour

La contestation sera irrecevable puisque l'infraction est clairement située : a Massy avenue Carnot, il n'y a qu'une seule voie réservée aux transport public de voyageurs malgré la signalisation non conforme par ailleurs .

Par Karim ben allel, le 02/12/2017 à 02:15

Merci

Etant autoentrepreneur vtc a ce titre est il possible de contester cette infraction Cordialement

Par **LESEMAPHORE**, le **02/12/2017** à **02:36**

[citation] Etant autoentrepreneur vtc a ce titre est il possible de contester cette infraction [/citation]

Pas plus VOIE BUS et dérogation aux taxis licenciés avec autorisation de stationnement dans la commune.

Par Karim ben allel , le 02/12/2017 à 07:39	
Merci	